

## **LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR**

### **A fournir 1 seule fois :**

- Copie du bail commercial ou titre de propriété
- Copie de la licence de débit de boissons et/ou restaurant
- Attestation d'installation d'un bac à graisse

### **A fournir annuellement, au dépôt du dossier :**

- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- 1 K bis de moins de 3 mois
- Les attestations d'enlèvement des huiles
- Justificatif d'entretien du bac à graisse

### **Pour les terrasses en bord de Sorgue, à fournir**

- Rapport annuel de vérification électrique qui comprend la terrasse d'été fait par un bureau de contrôle
- Attestation de levée des observations, le cas échéant, délivrée par un électricien
- Attestation de conformité électrique

### **Textes de référence :**

- Règlement terrasse n° DCH 2018-01
- Règlement assainissement de la CCPSMV (délibération 16-43 du 19 avril 2017)